



Aménagement du Temps de Travail AKKA Informatique et Systèmes



8 avril 2011

Jeudi 7 avril à Lyon à 13h30, la Direction Générale d'AKKA a reçu les délégués syndicaux des sections FO et CGT d'AKKA Informatique et Systèmes suite au mouvement de grève du 29 mars.

Cet entretien a apporté une brise d'optimisme ...

Après quelques explications « musclées » mais nécessaires concernant le déroulement des négociations et le constat d'une conclusion (SYNTEC, dénonciation des usages, multitudes d'avenants qui ne risqueront pas d'être signés, les salarié-e-s en Temps Partiel renouvelable ainsi que les nouveaux, l'attractivité pour embaucher faible, etc.) qui n'arrange actuellement ni l'ensemble des Salarié-e-s, ni l'Entreprise, ni la Direction, ni les Syndicats, la Direction Générale nous a fait part qu'il n'était pas question d'ouvrir de nouvelles négociations si chacune des parties (Directions et syndicats FO et CGT) restent en désaccord sur leurs points « non négociables ».

Ainsi, la Direction Générale a proposé que les deux syndicats lui envoient par ordre d'importance les points ayant justifié l'opposition à la proposition d'accord de janvier 2011.

Dès mercredi 13 avril, nous saurons si OUI ou NON, il est possible de reprendre des négociations dans le but, à partir de compromis de part et d'autre, de pouvoir trouver, rédiger et signer un accord.

Rappel des 6 points de désaccord de la section CGT d'AKKA IS :

- 1) au moins 6 modalités différentes alors que l'objectif commun (Direction/Syndicats) consistait à simplifier et homogénéiser,
- 2) une population de salarié-e-s reste en-dessous du minimum conventionnel SYNTEC (modalité 2 à 109% au lieu de 115%),
- 3) les dispositions ne permettaient pas de gérer et de garantir le paiement des heures supplémentaires dès la première heure effectuée à la demande ou pas du client,
- 4) le nombre de jour minimum de « RTT » n'était pas clairement écrit dans l'accord comme dans tous les précédents « accords » (uniquement une règle de calcul),
- 5) les dispositions plaçaient les salarié-e-s en Temps Partiel « comme une population à faire disparaître » par la suppression des jours de RTT proratisés, malgré la poursuite de cette disposition de jours de RTT proratisés par la plupart des SSII concurrentes, conscientes que cette disposition est « rentable » pour toutes les parties (client, société, salarié-e),
- 6) les dispositions plaçaient une frontière entre les salarié-e-s présents et les nouveaux embauchés qui ne pouvaient prétendre aux mêmes droits,

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Nous avons besoin de connaître votre avis sur ce que vous considérez comme :

- « non négociable » (par ordre d'importance)
- « négociable, oui mais »
- « sans importance, ce point ne doit pas être un élément de blocage aux négos ! »

Quelles concessions êtes-vous prêts à faire ?

Pour quels « acquis et usages » êtes-vous prêts à vous mobiliser pour les défendre ?

Adressez vos témoignages et propositions soit par mail, soit sur notre blog où les commentaires sont ouverts à toutes et à tous !